



RAPPORT D'INFORMATION PARLEMENTAIRE SUR LES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

COMMENTAIRE DE VILLE & AÉROPORT

Le 16 mars dernier, la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale a examiné le rapport d'information sur les nuisances aéroportuaires présenté par les députés MM. Jacques-Alain Bénisti et Christophe Bouillon. Dans ce cadre, une quarantaine d'organismes, associations de riverains, compagnies aériennes, gestionnaires d'aéroports, syndicats professionnels, chercheurs, autorités sanitaires ont été rencontrés.

A partir du constat qu'ils ont dressé sur l'évolution des nuisances sonores aériennes et des pollutions et sur l'insuffisance des réponses actuelles, ils ont formulé quarante-six recommandations dans de nombreux domaines, treize au total : remédier aux lacunes dans la production des données, améliorer l'information des riverains, revoir l'aide à l'insonorisation et son financement, limiter les vols de nuit à Paris-CDG, optimiser les trajectoires, alourdir les amendes en cas de non-respect des trajectoires et des couvre-feux, délester les plates-formes franciliennes, revoir les CCE pour organiser une vraie gouvernance entre l'État, le gestionnaire d'aéroport et les collectivités territoriales, mettre en œuvre rapidement les communautés aéroportuaires, favoriser les plans de déplacement des entreprises, promouvoir la solidarité territoriale, encourager la recherche et accentuer l'aide à la recherche pour le secteur aéronautique, réduire les nuisances des hélicoptères.

Sur l'ensemble de ces sujets, il est indispensable que les parlementaires se donnent les moyens de mettre la pression pour faire changer les choses. Sur cette base, Ville et Aéroport se félicite de la perspective annoncée par le Président de la Commission du développement durable de voir certaines propositions du rapport reprises dans une proposition de loi. Par ailleurs, elle salue l'initiative d'une table-ronde publique réunissant les principaux acteurs du transport aérien. Enfin, elle soutient la proposition de résolution pour demander l'élaboration d'un schéma aéroportuaire national. Ville et Aéroport rappelle qu'en 2008 déjà dans un rapport thématique de la Cour des comptes « Les aéroports français face aux mutations du transport aérien » celle-ci déplorait l'absence d'État stratège et d'anticipation du développement aéroportuaire de la France.